



INSTITUTION JEANNE D'ARC - Collège/Lycée
Prêt des manuels scolaires par l'établissement
Année scolaire 2018/2019

Madame, Monsieur,

Les livres prêtés aux élèves devront servir 4 ou 5 ans c'est pourquoi votre enfant a remis le jour de la rentrée un chèque de caution de 210 euros libellé à l'ordre de l'INSTITUTION JEANNE D'ARC.

Votre enfant doit noter son nom sur chacun des manuels qui lui sont prêtés sur la deuxième de couverture. S'il est neuf préciser : « neuf en 2018 » sinon préciser : « bon état », « usagé » ou « très usagé ». Les livres doivent également être couverts.

Le chèque de caution vous sera restitué en fin d'année scolaire en échange des livres prêtés à votre enfant à condition que ceux-ci soient dans un état d'usure normale pour une année supplémentaire d'utilisation.

En cas de perte d'ouvrage(s) ou de détérioration l'établissement se réserve le droit d'encaisser tout ou partie de ladite caution.

Les cahiers d'exercices et de TP restent à la charge des familles et entrent dans la facturation.

Comptant sur votre compréhension nous vous remercions de votre aide et du soin que votre enfant ne manquera pas d'apporter aux manuels scolaires qui lui sont confiés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mon entier dévouement.

Mme Catherine MAIGNANT
Directrice Adjointe

✂

Talon à compléter et à remettre au professeur principal pour le vendredi 7 septembre 2018

Je soussigné (nom et prénom de l'élève).....Classe de

M'engage à restituer les manuels scolaires qui me sont confiés, dans un état d'usure normale pour une année supplémentaire d'utilisation, à la fin de l'année scolaire.

Faute de quoi le chèque de caution pourra être encaissé tout ou partiellement par l'Institution Jeanne d'Arc.

Fait àle.....

Signature de l'élève

Signature(s) des parents